

Les boulangers se déchirent sur le jour de fermeture obligatoire

Par Filip MEYER

Paris, 29 oct 2025 (AFP) - Remontée contre l'obligation de fermer un jour par semaine, la fédération des chaînes de boulangerie mène des actions en justice à travers la France au risque de diviser la profession au détriment des artisans boulangers.

Le dernier épisode en date de cette bataille politique et juridique s'est déroulé à Poitiers le 21 octobre, où le tribunal administratif a rejeté la tentative de la Fédération des entreprises de boulangerie (Feb) de lever l'arrêté préfectoral pour la Vienne, la Charente et les Deux-Sèvres.

"Nous défendons le droit d'entreprendre et voulons retirer cette règle absurde qui interdit aux boulangers de travailler à leur guise", explique à l'AFP Paul Boivin, directeur général de la Feb, association regroupant des chaînes comme Paul, La Mie Caline ou Ange.

Plusieurs départements français ont fait évoluer leur pratique cette année la plupart du temps à la suite d'actions en justice de la Feb, comme le Morbihan en Bretagne ou le Gers en Occitanie.

Temporairement levée pendant la crise du Covid, l'obligation de fermer un jour par semaine n'a jamais été supprimée à l'échelle nationale depuis sa mise en place massive dans les années 1990.

L'ensemble de la profession n'est toutefois pas sur la même longueur d'onde.

"Les petits artisans ne pourront pas lutter contre les chaînes qui ont les effectifs nécessaires pour ouvrir sept jours sur sept", proteste Emmanuel Gripon, président de la fédération de la Boulangerie Pâtisserie française des Deux-Sèvres.

Lui-même boulanger, Emmanuel Gripon estime que la disparition de la réglementation "va pénaliser les commerces de proximité, notamment dans les centres-villes", en opposition aux franchises, souvent présentes sur les ronds-points à la sortie des bourgades.

A ce stade, la fermeture hebdomadaire obligatoire n'est plus en vigueur dans 54 départements où vivent 61% des Français de métropole, selon des données compilées par la Feb.

"Avec le recul, nous n'avons pas remarqué de fermetures massives" d'artisans boulanger "dans les départements concernés" se défend Paul Boivin qui fustige "un combat d'arrière-garde".

- "Défi logistique" -

Interpellé en février sur la question, le gouvernement Bayrou avait estimé que "les arrêtés de fermeture constituaient un outil de régulation de la concurrence entre grandes surfaces commerciales et petits commerces artisanaux."

Les autorités ont défendu le système actuel qui enjoint aux préfectures de s'assurer que la majorité des vendeurs de pain soutiennent l'arrêté.

La Feb prétend que ce consensus n'existe plus toujours et conteste régulièrement en justice les modalités des consultations menées à ce sujet par les préfectures.

"Passer à sept jours sur sept cela représente un défi logistique pour nous", calcule Leïla, vendeuse d'une boulangerie de l'est parisien, qui fait partie des territoires où la Feb veut faire lever l'arrêté.

Cette employée d'un établissement qui en compte sept regrette que d'autres boutiques du quartier "ne jouent pas le jeu".

"Plus bas dans la rue, un confrère a commencé à ouvrir sur son jour de fermeture. Avant il avait plus de monde quand on fermait et vice-versa, mais maintenant ça ne va plus que dans un sens", déplore Leïla.

Le propriétaire de la boulangerie concernée, de taille similaire, qui a souhaité rester anonyme, invoque des raisons économiques.

"Le mois passe vite, on a l'impression de payer des charges tous les jours. Pour nous une demi-journée c'est toujours ça de gagné", justifie-t-il.

Une simple visite sur internet permet de confirmer que plusieurs chaînes, pourtant situées hors des zones d'exception réservées aux quartiers touristiques, affichent des horaires sans fermeture.

Les contrôles sont souvent issus de l'action d'autres boulanger. "Quand on nous signale une boulangerie qui ouvre en continu, on va discuter avec le gérant. S'il n'y a pas de changement, on l'attaque en justice. Mais ça prend du temps", explique Emmanuel Gripion.

